



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
Service de législation et gestion scolaires

L.G.S./06/31

Cl. *,*

**Aux Pouvoirs Organisateurs,
Aux Chefs d'Etablissements
de l'Enseignement Fondamental
de l'Enseignement Secondaire
de l'Enseignement de Promotion Sociale
de l'Enseignement Supérieur Catholique
et des Centres PMS libres subventionnés.**

Madame, Monsieur,

Bruxelles, le 29 septembre 2006

OBJET : ESPACE UNIQUE EUROPEEN DE PAIEMENTS

A partir du 1er janvier 2008, sera créé un "espace unique européen de paiements"* dans 29 pays (Union européenne +Islande, Suisse, Norvège et Lichtenstein).

Une des multiples conséquences sera un changement des n° de comptes bancaires.

De la structure à 12 chiffres que nous connaissons (appelée "BBAN"), nous passerons en Belgique à une structure à 16 positions (appelée "IBAN") + l'identification de la banque où est tenu le compte (appelé "BIC").

Cette modification aura des répercussions sur tous les documents édités avec le n° de compte : papier à entête, facture, bulletin de virement, etc

Dores et déjà, nous vous invitons donc à rester attentifs à ne pas commander de stock trop important des ces documents.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

N. Vicoso-Kuhn
Directrice du Service L.G.S. du SeGEC

* en anglais : "Single Euro(pean) Payments Area" ou SEPA